

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 1^{er} mars 2018 modifiant l'arrêté du 30 mars 2011 modifié pris en application de l'article R. 553-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

NOR : INTV1801081A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, la garde des sceaux, ministre de la justice, et la ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article R. 553-1 ;

Vu le décret n° 2017-1070 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur ;

Vu le décret du 21 juin 2017 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2011 modifié pris en application de l'article R. 553-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Au *a* de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 mars 2011 susvisé, la liste des centres placés sous la surveillance de la police nationale est modifiée comme suit :

Les mots :

«

Paris	Centre de rétention administrative de Paris1, 1, avenue de l'Ecole-de-Joinville, 75012 Paris Centre de rétention de Paris, palais de justice,3, quai de l'Horloge, 75001 Paris Centre de rétention administrative Paris 2, avenue de l'Ecole-de-Joinville, 75012 Paris Centre de rétention administrative Paris 3, avenue de l'Ecole-de-Joinville, 75012 Paris
-------	---

».

Sont remplacés par les mots :

«

Paris	Centre de rétention administrative de Paris 1, 1, avenue de l'Ecole-de-Joinville, 75012 Paris Centre de rétention administrative de Paris 2, 3, avenue de l'Ecole-de-Joinville, 75012 Paris Centre de rétention administrative de Paris 3, palais de justice, 3, quai de l'Horloge, 75001 Paris
-------	---

».

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, la garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre des solidarités et de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} mars 2018.

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur,*

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur général des étrangers en France,
P.-A. MOLINA

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires civiles et du sceau,

T. ANDRIEU

*La ministre des solidarités
et de la santé,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'offre de soins,*
C. COURRÈGES